

qu'on ferait quelque chose, le gouvernement est injuste et cruel de leur demander d'attendre jusqu'à l'automne.

Si l'on nous demande d'attendre jusqu'à l'automne, je sais que d'autres questions auront alors la priorité. Nous n'aborderons pas la question avant octobre ou novembre, et ces gens n'obtiendront pas leurs augmentations avant décembre ou janvier prochain. Je sais aussi, monsieur l'Orateur, qu'à moins de mesures immédiates, nous n'avons aucune assurance qu'on en prendra à l'automne.

Hier encore, en réponse à des questions, le président du Conseil de Trésor n'a pas affirmé que cela se ferait. Il n'a pas affirmé que la moindre augmentation serait à effet rétroactif. Il a plutôt dit qu'il espérait, qu'il croyait bien que cela devrait être fait. N'importe qui peut y voir clair. Tout cela veut dire que la chose n'a pas encore été approuvée par le gouvernement et que toute l'affaire est retardée et risque de finir en queue de poisson.

Monsieur l'Orateur, après que le gouvernement a déferé la question à un comité mixte spécial qui, après étude approfondie, a recommandé à l'unanimité que l'augmentation soit accordée, et vu qu'on a pris une décision semblable il y a quelques années, je dis qu'il est impensable de refuser de prendre la mesure qui s'impose.

Prétendre que cela créerait un précédent en matière de pensions, est juste, car c'est l'évidence même. Il est grand temps de créer ce précédent. Il est grand temps que le gouvernement agisse en bon patron, montre la voie et se rende à l'évidence que les pensionnés ont le droit de jouir de leur retraite grâce à un revenu qui s'accroîtra à mesure que le coût de la vie augmentera et que le niveau de vie s'améliorera. Il est vain de prétendre qu'on ne peut agir dans ce domaine parce que cela créerait un précédent qu'il faudrait suivre ailleurs. Bien sûr que cela créerait un précédent, et je veux qu'on le suive.

Voici ce qui me préoccupe. Un gouvernement qui nous a laissé croire, depuis plusieurs mois, que cette décision serait prise, déclare maintenant qu'on ne peut rien faire avant le congé d'été, qu'il faut rentrer chez soi aujourd'hui et qu'on réglera la question à l'automne. D'après moi, cette décision est dure, très injuste et tout à fait inutile. Le Parlement devrait rester à l'œuvre assez longtemps pour régler cette question. On pourrait la régler aujourd'hui, mais, en vertu de la motion émanant du gouvernement, nous ne le pourrions pas, car dès que le Sénat nous fera savoir qu'il a adopté les bills des subsides,

[M. Knowles.]

dont nous avons disposé hier soir, la présidence donnera lecture d'une lettre annonçant la présence du député du Gouverneur général, et ainsi la guillotine tombera; ce sera la fin de nos travaux.

Si un ou deux jours de session sont encore nécessaires, c'est aux fonctionnaires à la retraite et aux retraités en général que notre Parlement les doit. J'estime que le président du Conseil du Trésor devrait se dispenser de ce genre d'excuses et que les vis-à-vis ne devraient plus nous demander d'être patients et d'attendre jusqu'à l'automne. J'affirme que si nous attendons jusque-là et que si les gens obtiennent leur augmentation en décembre ou en janvier, certains retraités ne l'auront pas. Il y en aura qui seront morts dans l'intervalle. D'autres souffriront de ne pas obtenir l'augmentation que le gouvernement leur a promise.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'approuve entièrement ce congé parlementaire. On m'a consulté sur la date de notre retour et j'approuve cette date du 25 septembre, mais je n'aime pas nous voir partir maintenant sans avoir réglé ce problème. J'affirme qu'on pourrait le régler aujourd'hui. Ce serait parfait, mais si c'est impossible, nous devrions siéger jusqu'à ce qu'on ait réglé la question.

Par conséquent, pour le permettre, pour que la motion soit acceptable et plus réfléchie, je propose, avec l'appui du député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que la motion soit modifiée par l'insertion des mots «y compris une mesure relative aux pensions des fonctionnaires retraités,» après les mots «et de toutes autres mesures».

Vous noterez, monsieur l'Orateur, que si mon amendement est accepté et si ces mots sont ajoutés, la première partie de la motion modifiée se lira ainsi qu'il suit:

Que la Chambre ajourne immédiatement après la sanction royale des bills de finances mentionnés au paragraphe (5) de l'ordre spécial établi le lundi 26 juin 1967 et de toutes autres mesures, y compris une mesure relative aux pensions des fonctionnaires retraités, et que la Chambre demeure ajournée jusqu'au lundi 25 septembre 1967, à 2 h. 30 de l'après-midi.

• (11.50 a.m.)

Inutile de lire le reste de la motion, car mon amendement ne vise que cette première partie. Je soutiens que le bon renom du Parlement, comme organisme sérieux qui ne cherche pas à duper les gens, qui ne leur donne pas d'espoirs pour les laisser tomber ensuite, est en jeu sur cette question. Nous ne devrions pas prendre congé avant de nous